

LA PATRIE

MONTREAL, 23 JUIN 1894

SOMMAIRE.

1^{re} page — Bulletin Politique. — Une Leçon. — Satan et moi, Louis Fréchet. — A travers le dictionnaire et la grammaire. — Courrier Parlementaire.

2^e page — Parlement Fédéral. — Correspondances, etc.

3^e page — Feuilleton: L'héritier des Montvill.

4^e page — Le faux tableau. — Un mariage sous Louis XV. — La vache, Georges Courteline.

5^e page — La garde-barrière. — Droleries sentimentales, Georges Gristier. — Chronique, Paul Ferrer. — Plus de cuisiniers.

6^e page — Fanchette, Jean Destrem. — Ventes enregistrées.

8^e page — Chronique locale. — Télégraphie, etc.

Cent trente députés italiens ont signé une pétition demandant que tous les membres de la Chambre italienne dans le scandale de la Banque romaine soient expulsés du parlement.

La chaudière d'une grande locomotive du Marietta and North Georgia Railroad a fait explosion à la petite station de Hawassers, près Nashville, Tenn. Le chauffeur a été tué sur le coup et le mécanicien et un serf-frein ont été mortellement blessés.

Un enfant âgé de 4 ans, John Albert Kimber, a été accidentellement blessé à Ottawa, à l'abandon, d'un coup de carabine avec laquelle jouait un de ses camarades qui n'est guère plus âgé que lui. Des médecins ont extrait une balle et ont déclaré que la blessure n'était pas mortelle.

Une vive surprise a été causée à Springfield, Massachusetts, par l'arrestation, sous l'accusation de détournement d'argent à \$19,000, d'Emile Knapp, un des caissiers de la Chicago National Bank.

Le délit dans la caisse de Knapp a été découvert par M. Ewer, inspecteur des banques nationales, pendant qu'il faisait son inspection habituelle à la Chicago National Bank de Springfield.

Un terrible accident est arrivé ces jours derniers à peu de distance de Vankle Hill, sur un chemin de fer. R. McDonald et son beau-frère avaient reçu le montant mensuel de leur salaire, et étaient en train d'aller à la messe. McDonald se pencha sur la voie à l'endroit où se trouvait le train, et le train passa sur lui. McDonald fut tué sur le coup et son beau-frère fut grièvement blessé. Les blessures étaient horribles à voir. Son beau-frère mourut à l'hôpital, le lendemain matin, à son regret. McDonald laisse une femme et plusieurs enfants.

BULLETIN POLITIQUE

Le Mail commence à se calmer beaucoup.

Un enthousiasme est tombé en face de la certitude du succès de sir Oliver.

Ainsi, ce matin, il annonce que M. S. H. Blake continue à rendre de bons services à son parti et parle chaque soir quelque part.

Le Mail dit qu'il espère qu'il ne se trouvera personne pour imiter la conduite de la jeunesse conservatrice de Toronto à son égard.

Une bonne coquille de la Misère: GUERRE AUX LORDS.

M. Labouchère s'est opposé à l'abolition de la résolution et a demandé l'abolition de la chambre des lords qu'il considère comme une chose inutile et dangereuse.

Voici en quels termes le Canada annonce la retraite de M. Durocher:

« Nous annonçons ailleurs la retraite de M. Durocher. Nous regrettons infiniment qu'il n'ait pas jugé à propos de continuer la lutte, certains que nous étions de son élection par une grande majorité. Nous perdons par là une superbe occasion d'être un des nôtres au parlement d'Ottawa; nous savons que M. Durocher n'a pas reçu de certaines personnes tout l'appui auquel il avait certainement droit, il se fera peut-être un peu de lumière sur ce sujet. Nous remercions nos regrets, mais nous n'y pouvons rien. »

En mai dernier, les exportations du Canada ont monté à \$7,863,969, réparties comme suit:

Produits des mines.....	\$ 575,997
Produits des forêts.....	545,838
Produits des pêches.....	2,132,838
Produits agricoles.....	1,562,794
Articux et leurs produits.....	2,193,977
Articles manufacturés.....	609,462
Divers.....	43,192

Total.....\$7,731,133

Billets de banque.....25,169

Monnaie.....101,617

Total.....\$7,863,969

Les importations durant le même mois ont monté à \$8,161,161, divisées ainsi:

Payant l'impôt.....	\$4,792,082
En franchise.....	4,200,672
Monnaie et billets.....	78,407

Total.....\$9,161,161

M. Parent a été examiné, hier matin, au comité des comptes publics sur l'affaire du Pont Carran. Le témoin a expliqué que les bordereaux de paie lui étaient remis par M. Kennedy, qui disait toujours lui remettre le lendemain les pièces à l'appui, ce qui provoqua de nombreuses difficultés. M. Parent fut obligé de menacer M. Kennedy d'user de son autorité. Ce à quoi ce dernier répondit qu'il n'avait rien à craindre. M. Quinn a aussi été examiné et a été aussi transporté à sa glacière privée la glace qu'il enlevait du canal.

UNE LEÇON

M. Corby, le célèbre distillateur, député de Hastings, a remis, hier soir, son mandat, en présence d'une preuve évidente de violation de l'acte d'indépendance du Parlement.

En effet, les comptes de l'Auditeur-général indiquent que M. Corby a fourni au gouvernement une certaine quantité d'alcool méthylique.

Il a touché à cet effet un montant de \$4,552.

C'est M. Edgar qui a découvert dans les comptes les traces de cette vente et l'a signalée à la Chambre.

L'attitude de M. Corby a été très digne et très noble et forme un contraste lamentable pour les Canadiens-français avec la tenue déplorables de M. Turcotte dans une circonstance analogue.

M. Corby n'a cherché à rien dissimuler mais il a affirmé avec une conviction que toute la Chambre a de suite partagé que, personnellement il n'avait eu aucune connaissance de cette vente faite dans le cours ordinaire des affaires et sans que sa position de député lui ait donné d'avantage spécial.

Nous ne serons certainement pas plus exigeants que la Chambre entière, mais on nous permettra sûrement une simple réflexion, c'est que si M. Corby ignorait la transaction, le commis du département qui s'adressait à la maison Corby pour faire la commande avait parfaitement qu'il commettait un acte répréhensible; il est donc coupable.

Voici ce qui aurait besoin d'être éclairci et posé nettement.

Nous voulons bien excuser M. Corby, mais il se peut en être autant du vrai coupable.

Maintenant cette démission de M. Corby nous amène à faire deux cruelles réflexions et à établir, entre l'attitude des Canadiens-français et des Anglais en pareille circonstance, une comparaison qui n'est pas à l'avantage des premiers.

Lorsque M. Bruneau, député de Richelieu, porta contre M. Turcotte, député de Montmorency, ses accusations, nous avons vu la presse bleue reprocher hypocritement à un canny de poursuivre un canny, en disant qu'il fallait se souvenir que c'était une indignité, etc., etc.

A-t-on vu un seul anglais reprocher à M. Edgar, anglais, de porter contre M. Corby, anglais, une accusation fondée? Pas un n'a parlé de cela.

M. Edgar remplissait son devoir parlementaire et personne n'a songé à le lui reprocher.

Quant à la dignité de l'accusé, le contraste est encore plus frappant.

Voilà deux mois que M. Turcotte est sous le coup d'une accusation que tout le monde pense fondée; depuis deux mois il donne le spectacle honteux d'un député siégeant illégalement, votant illégalement, se compromettant à un siège illégalement obtenu, en face d'une enquête qui chaque jour confirme les preuves du délit parlementaire.

On le voit harcelé par John Thompson pour obtenir quelques heures de répit et se traînant aux pieds de la majorité pour obtenir de finir la session.

Réellement il y a de nos compatriotes qui jouent un triste rôle à Ottawa!

Les petites auxelles nous assistent expliquent bien des choses.

SATAN ET MOI

Sans me croire aussi grand homme que certains de mes critiques s'efforcent de le persuader au public, je ne puis oublier tout à fait que j'ai été petit un jour — il y a longtemps.

Ma grandeur actuelle ne saurait m'ôter la conviction que, même si je devais ne pas avoir de fin — comme la racine de certaines bonnes âmes — cela ne m'empêcherait pas d'avoir eu un commencement.

Donc, quand j'étais petit, puisqu'il faut avouer que j'ai été petit comme le commun des mortels, je croyais, comme les mortels du commun, que pour être bon Français il fallait détester les Anglais.

Or, un jour — je ne sais plus trop à quel examen — un professeur de cette dernière nationalité, s'avisant de me demander si, suivant moi, Jeanne d'Arc avait réellement été sorcière, ainsi qu'il avait décidé, jugé et décrété un tribunal d'évêques et de moines.

A cet âge-là déjà — cela m'a causé de désagréments depuis — tout en croyant à l'infailibilité de l'Eglise, j'avais des doutes sur l'infailibilité des moines.

Sans être prophète, je présentais Léon XIII.

Pourquoi donc sorcière? répondis-je; parce qu'elle a battus les Anglais? Pas besoin d'être sorcier pour ça!

Le brave examinateur, qui était homme d'esprit et nullement obligé par profession de pardonner, me m'a jamais tenu compte de cette frappe d'écolier.

Seulement il ne manquait pas, chaque fois qu'il me rencontrait plus tard sur un trottoir de Québec, de m'interpeller ainsi:

— Dites donc, êtes-vous bien sûr, comme catholique, d'avoir le droit de penser que Jeanne d'Arc n'était pas sorcière?

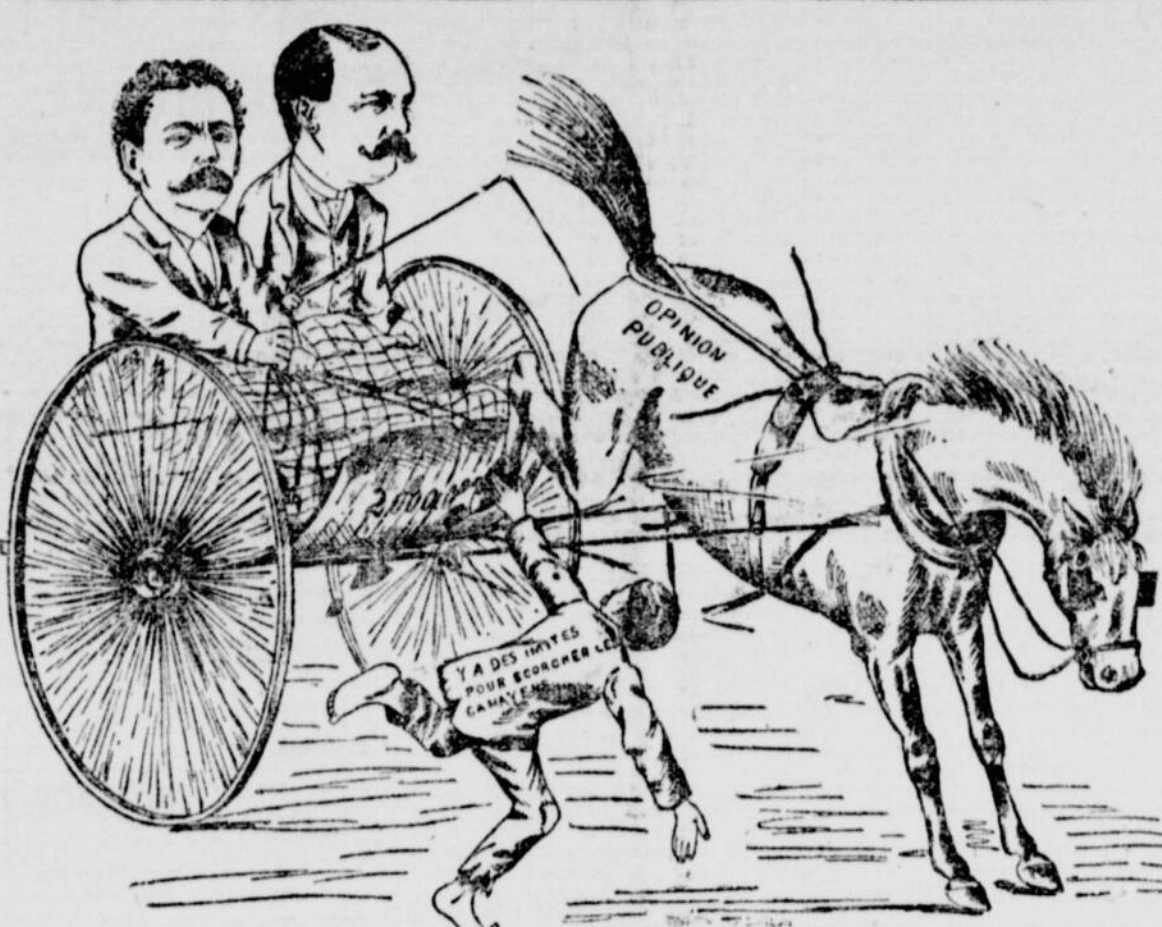
Une question qui, par parenthèse, n'était pas sans me laisser quelque peu perplexé.

Ce qui me remet en mémoire cette anecdote de gain, le voici:

Figuriez-vous que je suis accusé — pas encore brûlé comme Jeanne d'Arc, Dieu merci! — d'être franc-maçon luciférien.

C'est la Vérité, de Québec, et l'Opinion-Montréal, du Saguenay, qui font circuler la chose, l'une avec toutes les réticences promises par la plus religieuse prudence, l'autre avec tous les points de suspension inspirés par la clarté sacerdotale de son révérend rédacteur, M. l'abbé Cimon, le Baillif du séminaire de Chicoutimi — conviendrait-il?

Les deux salutes feuilles s'appuient



GALERIES MUNICIPALES

LA GRAND-MISERE

XXIII

Voilà la pouliche qui commence à ruer et voilà deux jockeys qui ne sont pas bien certains de gagner une nouvelle course.

tout naturellement sur une haute autorité ecclésiastique, sur le nouveau Père de l'Eglise découvert par la Semaine Religieuse de Montréal, sur le sire Leo Tardif, curé, Port-Holme et éditeur d'Autour des Amours sacrées de Pie IX, des Bâtons sacrés, des Robes mandites et des Salets de la cléricature.

L'étiquette indique assez ce qu'on doit espérer trouver dans le floc.

M. l'abbé Cimon — sans voter respect — admet vaguement que ce saint des derniers jours peut avoir eu un passé quelque peu répréhensible — c'est le terme indulgent dont il se sert — des fautes blâmes, comme l'abbé Gayhot et les rois de France; mais il le proclame un homme aujourd'hui bien pensant, ainsi digne qu'un autre d'inspirer nos orages à tous principes.

Quoi qu'il en soit, me voilà accusé dans les deux hémisphères d'être franc-maçon, disciple de Lemni ou de Bordou, c'est-à-dire franc-maçon luciférien.

Mes lecteurs et mes candides lectrices ne savent peut-être pas tout à fait ce que c'est qu'un franc-maçon luciférien.

Elle bien, c'est ce qu'on appelle, en bon canny, un homme qui parle au diable, comme qui dirait un monsieur qui vend la poule noire.

J'ai appris cela depuis que ma position de théologien ordinaire de la Patrie me force de faire des recherches spéciales dans l'arsenal de la liturgie.

Cette nouvelle vous étonne, je parie. Je vous vois frémir, rien que d'y penser.

Cela donne la chair de poule, n'est-ce pas, un homme qui s'entretient familièrement avec Satan en personne, le saint avant de se coucher.

Vous rêvez de pied bot, de gueleu enflammé, d'ailles membracées et griffues, de queue de dragon, de chaudière bouillante, de fourches, de soufre, de sabat, de barbe de boue, de manche à balai, que sais-je!

Vous avez envie de vous saucer dans un bain d'eau bénite.

Pour un rien vous avalez une demi-douzaine de ces miraculeuses petites images qui favorisent..... vous savez quoi.

Si vous étiez à Québec, vous ne manquerez pas de courir à Saint-Sauveur acheter un ticket de chemin de fer pour le paradis.

Pas vous m'aimez — et je n'ai jamais douté de votre affection — plus vous êtes dans les transes.

Vous vous imaginez voir mes pauvres quilles — si éprouvées déjà — mijoter bientôt en frétilant d'une façon lamentable dans la marmite à Tardif.

N'allez pas au moins prononcer ce nom là à l'anglaise; ce serait trop suggestif, et l'on vous taxerait probablement d'irrévérence envers les choses saintes.

Où, bons lecteurs et gentilles lectrices, la perspective est peu consolante pour vous et surtout pour moi, mais qu'y faire? Il faut bien en prendre son parti; il n'y a pas à dire, je suis accusé au pied du mur.

Par qui?

Mais par l'Opinion-Montréal, le journal à M. l'abbé Cimon — je vous donne pardon! — quatre pages de huit pages dix; patati tous les quinze jours, les vacances exceptées; prix d'abonnement 50 sous par année; circulation inconnue! (Cette réclame est gratuite.)

Où, je suis censé dans mes derniers retranchements par l'Opinion-Montréal — un cher petit nom lui comme une soie, soupie comme une mitaine, coulant comme une carotte.

Les mines de la Famille, du Couvent, de l'Étudiant et du Bon Combat doivent en tressailler de joie dans leurs défants plis mouteaux.

M. l'abbé Cimon — excusez! — un grand homme dans la célébrité n'était pas encore descendu jusqu'à mes humbles parages, bien qu'il m'ait déjà mesuré de ses attentions, parait-il, me somme sur un ton préemptoire de lui rendre

compte de ma conduite, c'est-à-dire de nier l'accusation, sous peine d'avoir affaire à lui.

Le saint homme serait capable de me faire baisser la terre, oui!

Je sais qu'à titre d'ont du Seigneur, M. l'abbé Cimon — Dieu vous bénisse! — a le droit de tout faire sans relever d'aucun tribunal laïque; mais je n'ignore pas non plus, qu'à titre de laïque, aussi indigne que ridicule, je suis tenu de comparaitre au tribunal de l'impopulaire dont du Seigneur qui aura la fantaisie de m'y assigner.

C'est une des règles posées et parfaitement définies par le R. P. Lacasse. Aussi ne tenterai-je pas de me soustraire à mes obligations.

Je sais trop ce que m'impose mon abjection naturelle et professionnelle pour oser me rebeller, sans compter le danger qu'il y aurait pour moi de résister à la sommation.

J'ai eu d'abord l'idée de prendre un biais, et voici où l'analyse que je reconstituais plus haut se rattache à l'important sujet du présent article.

J'ai songé un instant à parodier ma réponse d'autrefois au sujet de Jeanne d'Arc, et de dire:

— Comment! parce que j'ai obtenu la cure de Rawdon à mon ami l'abbé Baillargé, et dans son intérêt, coupé le sifflet à toute sa basse-cour de petits journaux; parce que j'ai appliqué une sautoire soudaine au violon du R. P. Lacasse, mis le feu grison aux quatre coins de sa Cinquième Rue, et vacciné le public contre l'infection répandue par les deux précédentes; parce que j'ai fait comprendre à la Semaine Religieuse de Québec et à la Semaine Religieuse de Montréal qu'il est bon de compter quel-quois avec les lecteurs intelligents et éclairés, vous vous imaginez que j'ai Balaubeth et Antarothe à ma disposition!

Allons donc, il n'était pas nécessaire d'être sorcier ni de "parler au diable" pour cela, je vous assure. Pour ne citer que le percement de l'isthme de Suez, on a fait avant aujourd'hui des choses plus extraordinaires que cela sans magie noire!

Voilà ce que j'aurais pu répondre; mais j'aurais été, suivant moi, user d'un subterfuge indigne d'un homme en rapports intimes avec Sa Majesté satanique, la deuxième grande puissance de l'Univers — si toutefois il est permis d'excepter la Puissance du Canada!

Étant forcé de comparaitre au tribunal de M. l'abbé Cimon — parlant par respect — je veux m'y présenter hardiment, et loin de rien dire, avouer tout avec cynisme.

J'avoue carrément, là, sans échappatoires — étonné seulement que mes relations avec le diable n'aient pas été connues avant aujourd'hui, et qu'il ait fallu apprendre ces choses-là d'Europe, et par l'intermédiaire d'un homme qui a découvert la Bouffe Jésus et le Couvent de Gomorrah.

Franchement, là, sous nos religieux climats, et depuis un an en particulier, on s'est occupé de moi dans tant de chaires et dans tant de journaux confits en dévotion, que je me croyais plus populaire dans les cercles de la haute sainteté.

Je croyais que tout le monde savait, par exemple, que j'ai pris quel-quois le diable par les cornes, mais surtout que je me suis permis de le tirer par la queue, une bonne molette de mon existence au moins, avec une familiarité qui n'a eu d'égal que la bonne volonté du bonhomme à se laisser faire.

Il faut que le secret en ait été bien gardé, car, je le dis sans vouloir compromettre personne, nous étions en nombreuse compagnie, nos états pratiques — probablement les mêmes que celles qui sont en honneur au séminaire de Chicoutimi — ayant donné ma génération d'une compétence toute particulière pour la besogne.

Da reste, en cela comme en littérature, je plagiais mes prédécesseurs.

Où j'ai pris le diable par les cornes, je m'en vante!

J'ai tiré le diable par la queue, je m'en accuse!

Pas que cela, je l'ai même logé dans ma bourse pour des mois entiers après chaque vote de mes élections.

Mes adversaires prétendaient même que j'avais le diable au corps.

À fond, tenez, voulez-vous que je vous dise? ayant été si longtemps paillard avec le diable, je n'osais affirmer que nous ne sommes pas un peu parents.

Seulement, je ne sais pas si c'est par morgue aristocratique à cause de sa position, et parce que je ne suis qu'un simple fonctionnaire du Conseil législatif, je reconnais avec humilité que nous ne nous voyons plus que rarement.

Les gros bonnets ont leurs préjugés, c'est tout naturel.

Maintenant que ma confession est faite, je me permets une réflexion:

Je ne suis pas le premier que Son Eminence Léon Tardif accuse, et sur le compte de qui il se pique de faire des révélations inattendues!

Sans compter ses plénipotentiaires représentés à l'adresse de Jésus-Christ, de la Vierge Marie et de Monsieur Dieu, comme il se paie la politesse d'appeler le Créateur, il y a encore les papes, les cardinaux, les archevêques, les évêques, les prêtres, les moines de différents grades — toutes la clique noire, comme il le nomme — qu'il a accusés de choses beaucoup plus graves que de tirer le diable par la queue.

Tardif en est témoin, je ne veux pas me comparer à un évêque, ni à un abbé, pas même au moins réplét des sacristies; je suis trop bien la place qu'un misérable laïque comme moi occupe dans l'échelle de la hiérarchie, pour me permettre une pareille prétention; mais je ne puis m'empêcher de me demander pourquoi M. l'abbé Cimon — révérence pour lui! — ne somme pas tous les autres accusés du révérend père Tardif à comparaitre comme moi devant le tribunal de l'Opinion-Montréal.

Mais l'incorruptible vanité qui me caractérise — surtout depuis que je me livre à la théologie — ne me fait toujours oublier la distance qui me sépare... même d'un potier d'échelle.

LOUIS FRÉCHET.

A TRAVERS

LE DICTIONNAIRE ET LA GRAMMAIRE

CORRIGEONS-VOUS:

Prière d'adresser toute observation critique ou demande d'explication à M. Louis Fréchet, 408, rue Sherbrooke, qui répondra, chaque samedi, par la voie de la Patrie, à toutes questions relatives aux difficultés grammaticales ou lexicographiques de la langue française. — Rédaction.

Rép. à Jules. — Le Comité et commission ont à peu près la même signification, mais ne peuvent pas toujours s'employer indifféremment, vu que comité a un sens plus passif et commission un sens plus actif.

Ainsi, en matière municipale, par exemple, si vous dites "commission des incendies", vous éveillez dans l'esprit l'idée d'une réunion d'hommes chargés de s'occuper des incendies; si vous dites "comité des incendies", vous donnez à entendre que cette réunion d'hommes tient son pouvoir de incendies eux-mêmes, ce qui est absurde.

Il faut ajouter que commission indique généralement une réunion d'hommes plus nombreuse que comité, et qu'il implique aussi un caractère plus permanent.

C'est la raison des nuances de langage souvent difficiles à saisir, c'est pour quoi il est toujours bon de suivre l'usage établi en France, où l'état point influencé par l'anglais, ou les observe tout naturellement.

Je traduirais Committee of construction and repair par "Commission des travaux publics."

Je ne puis traduire Committee of hearings, pour la bonne raison que je ne sais pas ce que c'est.

30 High speed se traduit par "grand train" ou "allure rapide", slow speed par "petit train" ou "allure lente, traînante, paresseuse", etc., suivant le cas.

101. Ouverture de l'encrier n'a point de sens spécial en français; on dit le goulot, le cou ou l'ouverture tout simplement, suivant la forme de l'encrier.

L'encrier à bascule que vous désignez est supporté par une monture.

30 Ces petits compartiments destinés dans les bureaux à classer et à renfermer les papiers ou cartons s'appellent cases, et leur ensemble s'appelle casier.

60 Le pupitre est une boîte à couvercle incliné sur laquelle on écrit. Le bureau est une table à écrire. Le secrétaire est un bureau à tiroirs et à tablier.

Ces trois mots se confondent souvent dans la conversation, mais comme termes techniques, leur signification est bien distincte.

70 "Bureau des échevins" ne traduit pas le mot of aldermen. "Conseil des échevins" est le mot propre.

80 "Se casser une jambe" est le terme populaire; "se fracturer une jambe" est le terme chirurgical.

Donner des soins au blessé est une expression propre dans un cas semblable.

L'action du chirurgien qui remet en place les os fracturés s'appelle réduction.

90 Il n'y a qu'une différence d'orthographe entre forcer et forcer de.

100 Nous avons pas dans notre langage parlementaire canadien la formule to pass a bill to be engrossed. Engrossed, dans ce cas doit vouloir dire grossier. Ici on bill est tout d'abord envoyé à l'imprimerie.

110 Ce que nous appelons à tort page de parole, s'appelle en français "page de rédaction."

120 Second best peut se traduire par "contre-maître".

Préface d'écrire plus souvent, s'il le faut, mais moins long à la fois; cela me permettrait d'entrer dans des détails explicatifs qui pourraient être utiles aux lecteurs. Autrement je suis forcé d'aller au plus court.

Rép. à G. M. — 10 Mortalité est la condition de tous les êtres organisés d'être sujet à la cessation définitive de la vie.

Ce mot veut dire aussi mort d'un grand nombre d'hommes ou d'animaux. Il se donne abusivement à dire: "Il y a de la mortalité dans cette maison", pour indiquer que quelqu'un y est mort.

C'est pire que du baillargisme, c'est du père Lacasse.

20 Le mot question impliquant déjà un interrogatif, demander une question "du du le sens de faire ou d'adresser une question n'est pas français.

"Demander une question," c'est dire: "Posez-moi une question."

30 "Filer un document" est du Louis XIV archaïque. Dites: "Produire un document", le filer serait le suivre à la piste.

40 Un homme peut marier sa fille en lui donnant un mari; mais marier quelqu'un dans le sens de l'épouser est un atrocisme anglicisme qui cherche l'oreille d'un Français.

50 Pourquoi dit-on "s'élever de rang" pour "déclarer de rang"? Par bien, c'est toujours pour parler à la Louis XIV, et en effet Mme de Sévigné disait cela. Elle en a dit bien d'autres, la malheureuse!

60 Gazetteur quelconque ou quelconque chose est du style de statut reformé. Il faut dire en français: publier, annoncer officiellement, nommer, etc., enregistré dans la gazette officielle, etc., suivant le cas.

70 Je n'ai jamais entendu dire: une action rappelable tel jour.

De mon temps au barreau, nous disions: rapportable, ce qui n'était pas plus français, c'était retourner, ce qui est français.

Quel est l'avocat versé dans la jurisprudence française qui saurait me donner le mot propre?

80 Mais ne lui en donnons pas un qui afflige aussi haut notre ignorance du français. Appelons-le Wigan national, si vous voulez; ce sera du sauvage, mais du sauvage correct et sans prétentions ridicules.

Mon correspondant continue: 20 Sorcière est bien orthographié avec un seul i!

LA PATRIE

Imprimée et publiée par
La Compagnie de Publication de La Patrie

Administrateur rédacteur
77 et 79 RUE SAINT-JACQUES

Tous les correspondants doivent être adressés
à l'adresse ci-dessous.
LA PATRIE.
Montreal, Canada.
N. B. — Les abonnements ne sont pas rendus.

preuve comme celle-ci. Il ferait mieux de démissionner, mais il paraît cependant qu'il a une promesse formelle de sir John Thompson que malgré tout on le blanchira. Après tout ça, ne ferait-il pas une salade de plus au crédit du gouvernement.

Si ce dernier a bien voulu laisser voler \$200,000, et même plus, dans le scandale du Pont Curran et ce, vol gigantesque, pourquoi ne pas prendre la défense d'un humble député qui se contente de faire un petit "bood-lage" de quelques mille piastres.

Les conservateurs ont toujours bien su se servir de la religion comme engin électoral. Dans Québec depuis un grand nombre d'années ils ont réussi à faire un grand nombre de personnes contre le parti libéral en représentant ce dernier comme le pire ennemi du catholicisme. Dans Ontario on utilise aussi la religion pour faire mousser la politique tory, mais là, on change de front. Au lieu d'accuser les libéraux d'être les ennemis de l'église, on les représente comme de vils serviteurs du peuple et de la hiérarchie catholique.

Le *Mail*, l'*Empire* et d'autres organes moins bruyants des bons principes écrivent à profusion dans ce sens. L'autre jour j'ai annoncé dans ma correspondance que M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau tous quatre députés libéraux allaient prendre part aux élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

De suite quelques journaux torontois d'Ontario ont pris feu et le *Mail* n'a pas été lent à prendre occasion de cette nouvelle pour soulever le fanatisme de ses lecteurs protestants et tories, spécialement contre nos quatre jeunes amis. Voici des extraits d'un article de plus d'une colonne qui lui a été publié à ce sujet :

"La PATRIE annonce que M. Monnet est dans le district de Nipissing, et que M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, membres de la Chambre fédérale pour la province de Québec, font la campagne dans différentes parties d'Ontario. Les journaux torontois ont été très intéressés de l'annonce de M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, tous quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

"Ces quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat, ont été très intéressés de l'annonce de M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, tous quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

"Ces quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat, ont été très intéressés de l'annonce de M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, tous quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

"Ces quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat, ont été très intéressés de l'annonce de M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, tous quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

"Ces quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat, ont été très intéressés de l'annonce de M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, tous quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

"Ces quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat, ont été très intéressés de l'annonce de M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, tous quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

"Ces quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat, ont été très intéressés de l'annonce de M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, tous quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

"Ces quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat, ont été très intéressés de l'annonce de M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, tous quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

"Ces quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat, ont été très intéressés de l'annonce de M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, tous quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

"Ces quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat, ont été très intéressés de l'annonce de M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, tous quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

"Ces quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat, ont été très intéressés de l'annonce de M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, tous quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

"Ces quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat, ont été très intéressés de l'annonce de M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, tous quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

"Ces quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat, ont été très intéressés de l'annonce de M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, tous quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

"Ces quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat, ont été très intéressés de l'annonce de M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, tous quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

"Ces quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat, ont été très intéressés de l'annonce de M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, tous quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

"Ces quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat, ont été très intéressés de l'annonce de M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, tous quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

"Ces quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat, ont été très intéressés de l'annonce de M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, tous quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

"Ces quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat, ont été très intéressés de l'annonce de M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, tous quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

"Ces quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat, ont été très intéressés de l'annonce de M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, tous quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

"Ces quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat, ont été très intéressés de l'annonce de M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, tous quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

"Ces quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat, ont été très intéressés de l'annonce de M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, tous quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

"Ces quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat, ont été très intéressés de l'annonce de M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, tous quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

"Ces quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat, ont été très intéressés de l'annonce de M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, tous quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

"Ces quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat, ont été très intéressés de l'annonce de M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, tous quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

"Ces quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat, ont été très intéressés de l'annonce de M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, tous quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

"Ces quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat, ont été très intéressés de l'annonce de M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, tous quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

"Ces quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat, ont été très intéressés de l'annonce de M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, tous quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

"Ces quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat, ont été très intéressés de l'annonce de M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, tous quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

"Ces quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat, ont été très intéressés de l'annonce de M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, tous quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

"Ces quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat, ont été très intéressés de l'annonce de M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, tous quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

"Ces quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat, ont été très intéressés de l'annonce de M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, tous quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

"Ces quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat, ont été très intéressés de l'annonce de M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, tous quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

"Ces quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat, ont été très intéressés de l'annonce de M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, tous quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

"Ces quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat, ont été très intéressés de l'annonce de M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, tous quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

"Ces quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat, ont été très intéressés de l'annonce de M. Corby, Brodeur, Monnet et Bruneau, tous quatre députés libéraux, qui se sont présentés pour les élections provinciales d'Ontario en faveur du gouvernement Nowat.

cette Chambre de leur courtoisie pour moi. (App. prolongés.) Après avoir terminé ces remarques, M. Corby se rend au fauteuil de l'Orateur à qui il remet sa démission, et quitte la Chambre.

M. Edgar lui succède et dit : "M. Corby, je suis heureux de le dire, a pris une position loyale. L'exemple qu'il vient de donner en donnant sa démission est digne d'admiration et devrait être suivi dans des circonstances analogues. (Applaudissements.)

M. Corby. — Je suggère, M. l'Orateur, que nous exemptions M. Corby de son mandat à l'égard de la démission de M. Corby, et que nous le laissons en sa qualité de député. La chose a déjà été faite et jamais plus que dans le cas de M. Corby l'intervention du parlement n'est justifiée. Le premier ministre devrait proposer un bill dans ce sens.

Sir John Thompson. — Personne plus que moi ne regrette les malheureuses circonstances qui ont amené la démission de M. Corby, et je puis dire que les renseignements que j'ai pu avoir au département d'aujourd'hui ne me font pas regretter l'explication que j'ai donnée au parlement. Aussi je me croirais tout à fait justifié de présenter un bill comme celui qui vient d'être suggéré. M. Corby s'est fait le plus grand honneur par la promptitude avec laquelle il est venu expliquer sa position à la Chambre et via qu'il était prêt à en subir toutes les conséquences.

M. Laurier. — Il est peut-être inutile d'ajouter quelque chose à ce qui a été dit. Mais je me fais un plaisir de déclarer que l'opposition sera heureuse d'attendre de son vote l'adoption d'un tel projet. M. Corby de toute manière. (Applaudissements prolongés.)

Sir John Thompson propose que le lundi soir, d'ici à la fin de la session, consacré aux mesures du gouvernement.

M. Laurier s'oppose à la motion et exprime le désir que les députés aient encore un lundi pour leurs mesures. M. Bryson et McCarthy parlent dans le même sens.

Sir John dit qu'il espérait le concours unanime de la Chambre pour appuyer sa motion, car il croyait que tout le monde voulait une prorogation de la session jusqu'au 15 septembre. La discussion du bill de M. McCarthy pourra venir en amendement du bill présenté par le gouvernement pour amender l'acte du Nord-Ouest. Quant au bill de M. Mulock pour fixer un tarif maximum de fret pour le transport des bestiaux sur les steamers transatlantiques, le gouvernement ne nous soumettra jamais l'exposé. Il est de toute justice que les travaux accomplis par des professionnels soient rémunérés; chacun en conviendra.

Nous avons fait notre expertise selon les règles de la plus stricte impartialité, et nous avons reconnu à notre commission la somme qu'il s'agit d'engager de nous remettre à titre d'honoraires pour nos services et non pour notre témoignage.

Nous demandons à tous les gens sages s'il y a, dans cette légitime réclamation, la moindre action d'un lien à la critique.

Tant qu'on n'a pas démontré que nous avons forcé à notre serment, en expertisant, en faveur d'un citoyen au détriment des contribuables, nul n'a le droit de porter une accusation contre nous.

Par contre, nul ne peut nous contester le droit d'exiger le paiement des travaux effectués, que nous avons accomplis à la demande d'un particulier, et nous avons le droit non moins incontestable d'obtenir, par tous les moyens légaux, la réparation des dommages que nous ont causés les commentaires malveillants ou intéressés de certains journaux.

Agreez, M. le Rédacteur, etc., A. GENDRON, J. I. BOGUE, L. F. LAROSE.

Gendron & al vs Brodeur — Cuddy vs Gendron & al.

Monsieur le Rédacteur, Depuis quelques jours, il s'est fait beaucoup de bruit, dans certains journaux de Montréal, à propos d'un jugement rendu par l'honorable Juge Roberty, dans la cause de Gendron & al vs Brodeur. Des rapports plus ou moins faux, suivant l'imagination des reporters, ont été donnés de remarques faites par le savant juge, lors du prononcé de son jugement. Certains journaux, avec une plume par trop apparente, ont profité de ces remarques pour insulter de la façon la plus sanglante possible les demandeurs dans la cause, et faire réjaillir l'injure jusque sur les avocats de ces derniers.

Nous n'avons pas conscience de faire de la responsabilité de nos actions. C'est pourquoi nous venons publiquement déclarer que nous étions, dans cette cause, les avocats des Demandeurs. Nous agissons de la sorte, non par forfanterie, mais parce que nous ne voyons pas, malgré le jugement du savant juge, comment nous n'aurions pu le dire, comme avocats, de prendre contre un détenteur une action, basée sur un écrit par lequel il s'était engagé à payer le prix de services licites à lui rendus par les demandeurs. Nous croyons et nous avons le droit de dire que le jugement du juge Roberty, qui nous a été rendu, est tout à fait juste, licite et conforme à la loi, et que nous ne pouvons pas être maintenus, nous ne sommes pas en la faute de discuter publiquement ce jugement, mais c'est notre droit de dire que nous le portons directement à la Cour du Banc de la Reine en Appel.

Pour appuyer notre action, nous le public à même de jurer, par lui-même, si les demandeurs ont fait la faute qu'on leur impute, en faisant instituer l'action dont il s'agit, nous nous bornerons à citer l'écrit sur lequel cette action est basée, et à donner quelques explications. Voici cet écrit :

"In re Expropriation pour l'élargissement de la rue des Commissaires."

"A MM. A. Gendron, Jas I. Bogue et L. F. Larose, experts."

"Je vous autorise, comme Experts, de vous occuper de ma cause devant les Commissaires en expropriation et de faire l'état de mes affaires, vérifier l'inventaire de mon fonds de commerce, établir le bilan, estimer les dommages que j'aurai à souffrir à cause de la dite expropriation, et aussi de rendre témoignage en ma faveur, comme Témoin Experts, devant les dits Commissaires; pour ce, je promets vous payer une somme égale à 10 0/10 du montant que les dits Commissaires m'accorderont, sans préjudice au montant des Frais d'Experts, qui pourront être taxés par la Cour en votre faveur.

soient assez naïfs pour inclure dans un document destiné tôt ou tard à être produit devant les autorités judiciaires, des conventions criminelles.

Nos formules ont été originellement rédigées en langue anglaise, puis traduites en français par le même rédacteur. Elles ne comportent pas, dans le texte primitif, l'interprétation qu'on leur a donnée. Au lieu de dire : et aussi de rendre témoignage en ma faveur, elles portaient aussi : give evidence before the said commissaires in said expropriation.

Il ressort de cette formule très catégorique, dont la version française était destinée à reproduire exactement les termes, tandis qu'elle s'en écarte étrangement, que nos honoraires sont fixés à 10 0/10 de la somme accordée par les commissaires expropriateurs, pour couvrir les frais des opérations énumérées plus haut : état des affaires, inventaire, bilan, évaluation des dommages, etc.

Quant au témoignage sous serment et à l'assistance des experts à l'enquête des commissaires, ils sont réglés selon la taxe établie par la Cour ainsi qu'il est fait mention spéciale à la fin de l'autorisation.

Dans la première partie du travail nécessaire les services de spécialistes, services de différentes natures, et qui, tous, exigent des connaissances pratiques sur chacun des sujets soumis à l'examen. Or il est de toute évidence que ces travaux multiples et compliqués soient rémunérés d'une façon proportionnelle à l'importance de la réclamation, et, par suite, au chiffre de l'indemnité définitivement accordée.

C'est ainsi que l'honorable Juge Davidson, dans une cause No 1110, C. S. M., de James W. Crevier, Herie et autres, a décidé que les services des experts, comme ceux dont il est ici question, devaient se compter, non sur le montant réclamé, mais sur le montant accordé par les commissaires.

Nous n'avons rien demandé de plus.

En résumé, M. le Rédacteur, nous réclamons de votre bonne foi la publication de cette lettre, afin de démentir l'opinion publique qui, après le retentissement fâcheux de cet incident, avait le droit de nous juger avec une sévérité à laquelle nous ne nous sommes jamais exposés. Il est de toute justice que les travaux accomplis par des professionnels soient rémunérés; chacun en conviendra.

Nous avons fait notre expertise selon les règles de la plus stricte impartialité, et nous avons reconnu à notre commission la somme qu'il s'agit d'engager de nous remettre à titre d'honoraires pour nos services et non pour notre témoignage.

Nous demandons à tous les gens sages s'il y a, dans cette légitime réclamation, la moindre action d'un lien à la critique.

Tant qu'on n'a pas démontré que nous avons forcé à notre serment, en expertisant, en faveur d'un citoyen au détriment des contribuables, nul n'a le droit de porter une accusation contre nous.

Par contre, nul ne peut nous contester le droit d'exiger le paiement des travaux effectués, que nous avons accomplis à la demande d'un particulier, et nous avons le droit non moins incontestable d'obtenir, par tous les moyens légaux, la réparation des dommages que nous ont causés les commentaires malveillants ou intéressés de certains journaux.

Agreez, M. le Rédacteur, etc., A. GENDRON, J. I. BOGUE, L. F. LAROSE.

Gendron & al vs Brodeur — Cuddy vs Gendron & al.

Monsieur le Rédacteur, Depuis quelques jours, il s'est fait beaucoup de bruit, dans certains journaux de Montréal, à propos d'un jugement rendu par l'honorable Juge Roberty, dans la cause de Gendron & al vs Brodeur. Des rapports plus ou moins faux, suivant l'imagination des reporters, ont été donnés de remarques faites par le savant juge, lors du prononcé de son jugement. Certains journaux, avec une plume par trop apparente, ont profité de ces remarques pour insulter de la façon la plus sanglante possible les demandeurs dans la cause, et faire réjaillir l'injure jusque sur les avocats de ces derniers.

Nous n'avons pas conscience de faire de la responsabilité de nos actions. C'est pourquoi nous venons publiquement déclarer que nous étions, dans cette cause, les avocats des Demandeurs. Nous agissons de la sorte, non par forfanterie, mais parce que nous ne voyons pas, malgré le jugement du savant juge, comment nous n'aurions pu le dire, comme avocats, de prendre contre un détenteur une action, basée sur un écrit par lequel il s'était engagé à payer le prix de services licites à lui rendus par les demandeurs. Nous croyons et nous avons le droit de dire que le jugement du juge Roberty, qui nous a été rendu, est tout à fait juste, licite et conforme à la loi, et que nous ne pouvons pas être maintenus, nous ne sommes pas en la faute de discuter publiquement ce jugement, mais c'est notre droit de dire que nous le portons directement à la Cour du Banc de la Reine en Appel.

Pour appuyer notre action, nous le public à même de jurer, par lui-même, si les demandeurs ont fait la faute qu'on leur impute, en faisant instituer l'action dont il s'agit, nous nous bornerons à citer l'écrit sur lequel cette action est basée, et à donner quelques explications. Voici cet écrit :

"In re Expropriation pour l'élargissement de la rue des Commissaires."

"A MM. A. Gendron, Jas I. Bogue et L. F. Larose, experts."

"Je vous autorise, comme Experts, de vous occuper de ma cause devant les Commissaires en expropriation et de faire l'état de mes affaires, vérifier l'inventaire de mon fonds de commerce, établir le bilan, estimer les dommages que j'aurai à souffrir à cause de la dite expropriation, et aussi de rendre témoignage en ma faveur, comme Témoin Experts, devant les dits Commissaires; pour ce, je promets vous payer une somme égale à 10 0/10 du montant que les dits Commissaires m'accorderont, sans préjudice au montant des Frais d'Experts, qui pourront être taxés par la Cour en votre faveur.

Nous reconnaissons volontiers qu'il y a, dans cette formule, une expression impropre qui pourrait donner prise à une fausse interprétation. Les mots et aussi de rendre témoignage en ma faveur sont peut-être ambigus. Pris à la lettre, cela peut vouloir dire que nous nous engageons à favoriser nos mandataires; mais le simple bon sens indique que ce n'est pas ainsi que l'on doit interpréter cette clause, attendu qu'un pareil engagement serait non seulement nul de plein droit, mais encore délictueux, et qu'il est impossible de supposer que des hommes d'affaires

L'honorable juge Davidson, dans la cause de James W. Crevier vs dame L. Herie & al, a décidé; c'était une cause d'expropriation intentée par un témoin expert pour se faire payer de ses services comme tel.)

quand une commission d'un pour cent nous était le jugement sur la valeur de l'immeuble est la coutume, mais que cette commission ne doit pas être calculée sur la valeur donnée à l'immeuble par l'expert, mais sur la valeur même telle que déterminée par les Commissaires.

En face d'une semblable décision d'un juge de la Cour Supérieure, peut-on jeter la pierre aux demandeurs dans la cause qui nous occupe, d'avoir suivi, pour ainsi dire, ce jugement. La commission qu'ils ont chargée est sur le prix accordé par les Commissaires, et cette commission est de dix pour cent, c'est-à-dire trois et un tiers chacun, parce qu'il s'agit, non pas d'évaluer un immeuble de grande valeur comme dans la cause de Crevier, mais de faire la réclamation d'un locataire, qui ne s'est élevée en définitive qu'à \$127.00.

Le défendeur a fait travailler les demandeurs pendant plusieurs semaines, en différents temps. Il s'est engagé par écrit à les payer. Une fois l'ouvrage terminé, il n'a pas voulu les payer. C'est au public à juger. Mais les tribunaux n'ont pas dit leur dernier mot dans la cause; nous attendrons patiemment leur décision.

Dans l'intervalle, les demandeurs, déterminés à revendiquer leur honneur outragé, citèrent en justice tous ceux qui ont traîné leur nom et leur réputation dans la boue.

Quant à nous qui ne sommes mêlés à cette affaire qu'en notre qualité d'officiels d'avocats et qui dans l'exercice légitime de notre profession, nous avons reçu des émoluments que nous ne méritons pas, voici ce que nous avons fait, mais par le sentiment de notre propre dignité, et poussés par le devoir qui nous incombe de conserver l'exercice de notre profession dans toute sa plaine liberté.

Nous avons, hier le 21 juin, porté devant le conseil du barreau de Montréal, une plainte assermentée, par laquelle nous demandons nous-mêmes au conseil de notre Ordre d'examiner notre conduite et nos actes dans cette affaire. En ce qui concerne le droit de la Cour, nous constatons si nous avons, en quoi que ce soit, outrepassé les limites de nos droits.

Nous attendons avec confiance la décision de nos pairs.

Avant de terminer, qu'il nous soit permis, malgré la longueur de cette lettre, de dire au nom de la Cour, que Cuddy contre nous, juge avant-hier par l'hon. juge Teitel. La presse ne nous rend pas justice parce qu'elle ne met pas devant le public la demande exagérée à nous faite par le demandeur et qu'elle ne dit pas que le jugement renvoie spécialement une partie importante des conclusions de l'acte du demandeur, conclusions que nous avons combattues et que nous avons réussi à faire renvoyer.

Le demandeur demandait à être subrogé à nos droits contre la cité de Montréal car nous sommes pour les \$150 que nous avons reçus de lui, mais pour \$175, plus tous les autres sommes à laquelle nous pouvions avoir droit. Cette demande était exorbitante et mal fondée. Nous y avons résisté et nous avons réussi à la faire mettre de côté. Le savant juge ne nous a condamné à remettre que les \$150 que nous reconnaissons avoir reçus.

Nous pouvons ajouter qu'à peine le jugement nous était-il connu que nous avons sur le champ payé cette, intérêt et frais. N'aurions-nous pas le droit de nous défendre? Cependant un journal mal renseigné, va jusqu'à demander si le Conseil s'occupera de cette affaire. En ce qui concerne la presse, nous avons obtenu dans la pratique de notre profession soulevée contre nous la main de quelqu'un qui dirige de l'ombre où il se cache, les coups que l'on essaie à nous porter? Nous n'en savons rien. Mais nous de l'honorable et de la droiture de notre conduite en tout, nous méritons la calomnie d'un qu'elle vienne.

CRESSÉ & DESCARRES, Avocats.

Montréal, 22 juin 1901.

GRANDES ATTRACTIONS

La St Jean-Baptiste au Parc Sohmer

Dimanche, 24 juin : Pierre et Louis Cyr; les Fous Canadiens, d'acteurs comiques (de Paris); Mlle Alberta, danseuse sur la corde; Legret et O'Brien, acrobates excentriques; Delgado avec les Diles Sarah et Marietta, grandes illusions (dernières représentations). Programme de musique choisie.

AUX AMATEURS

Les objets d'art en argent massif de tous les modèles les plus récents sont très certainement offerts en vente à des conditions avantageuses par la grande maison Simpson, H. A. J. et Cie, 1794 rue Notre Dame.

Mon ami, écoutez-moi ! Vous savez comment votre femme est faible et nerveuse et vous savez que les Petites Pillules de Carter lui feront du bien; eh, pourquoi ne lui en acheter-vous pas une boîte.

PARC SOMMER

Cette semaine, après midi 3 h., soir 8 h.

Mlle Yvonne, du "Crystal Palace", de Londres. Prestidigitations.

INJECTION WATTAU

Guérit en 48 heures 1° les Écoulements récents ou chroniques, et les Hémorrhagies blanches.

DENTS ! DENTS !

"MENTHENE"

FLEURS ! FLEURS !

L.H. GOULET FLEURISTE.

1911 rue Ste-Catherine.

FRAISES ! FRAISES !

H. LAPORTE

A VENDRE

MILLIONS de CANNES

Fete St Jean-Baptiste

LA SANTE

AVANT TOU

CERTIFICAT

PENSION DE CAMPAGNE

PENSION DE CAMPAGNE

J. M. HARRISON, H. A. SEYLER

La

GEO. W. REED
785-785 Rue Craig.
A le plus grand choix de
GLACIERES
GLACIERES
GLACIERES

—
40 Modèles Différents
— DE —
87,00 EN AUGMENTANT.

PICOTTE !
PICOTTE !
Preservatif et curatif infallibles

Votre pays est envahi une fois de plus, du terrible fléau de la peste, et dans la frayeur d'un tel approche possible, chacun cherche un remède ou agrippe un préservatif. Sans doute, il y a là tout le danger de la vaccination. Il est si prégnant, que l'homme en panique qu'il existe dans la nature un préservatif protecteur, n'ayant sans doute aucun et qu'il faut se le créer dans son esprit, comme un remède et comme préservatif infallibles dans les cas d'épidémie de peste. Ce remède est l'écoulement du sang, de la peste, comme du plus longévisme au Chinois et au Tatar, et décou-
vert en Amérique par un historien, basardé en 1718.

[illegible]

L'Éclairage de l'Écran. Aujourd'hui, l'éclairage est la
 science, et dans les ateliers de nos ingénieurs, la me-
 sure, la précision et la recherche des tons, tout d'un
 coup, permettent de réaliser des effets de lumière et
 de couleur qui sont le résultat d'un travail de
 recherche et de perfectionnement.

En vente chez Z. BRASANT, 2012 rue Notre-
 Dame, Montréal.

BELLES SPECIALITES
ARTISTIQUES
 GRAVURES, PHOTOGRAVURES, PASTELS
 MOULURES: en bois dur, composition,
 argile et plâtre, marbre, bronze, cire
 chaux et ciment, bois et bambou.

C. R. PHILLIPS & C^{IE},
148 rue McGill, Montreal.

**THE CANADA
SUGAR REFINING Co**
(Limited) MONTREAL,
Fabricants de Sucre raffiné de la marque *Whitney*

Whitney

Kedpath
 La meilleure qualité sucrée. Fais sucrer
 les produits les plus délicats, avec des machines les
 plus perfectionnées et les plus puissantes, corps et âme
 purs.

SUCRE EN PAIN
 en 10 et 200 livres.

"CROWN" Granulé
 Qualité très supérieure.

EXTRA GRANULE
 qualité très supérieure.

SUCRES A LA CREME
 (Desserts).

SUCRES JAUNES

SIROIS
de tous grades et qualités.

SEULS FABRICANTS,
de Sirois au Mont-Saint, en vue de la
route à 2 lieues de ville.

HOTEL DES SOURCES SAINT-LEON



Overez pour la radio de 1991. Prix du par pour
5\$ par semaine en moyenne. Châtel: enchaînement
du dent les notes. Grand bal des les samedi. Pas
l'avez à la républ par le samedi de fer. Pour un
C.B.I. 10.

C. E. A. 1.5.5.0.1.0.1.5. Gérant.

Four autres informations, s'adresser à l'HO:
à Sources Saint-Louis. n.1

Glaces de Miroir
Verre Blauté et Poli,
Miroirs réparés
CHEZ
ROLLAND & FRERE,
520, 522 RUE ST PAUL
Aussi liquidateurs de Parfumeries de Moulins,
telles que Biondelli, Jarcas, Poirier et Co.

Amiens et Vervins, etc. dans plusieurs autres
Municipalités (ou gros bourgades) de toutes villes
de médailles romaines et autres étalles, faits à l'ins-
piration et l'inspiration de l'Etat.

ATELIER: 329 et 331 rue des Com-
missaires.

1895-1900

TOITURE

Le fini solide que donne le
Ciment Asphalte SPARNA
pour la toiture est le plus nouveau et le meilleur dis-
ponible. On en remontre le plus grand et les
plus nouvelles maisons depuis les trois dernières
années. Il est appliqué à tout ce qu'on a vu de
genre.

CAMPBELL & CO., Agents.

800 Rue St Jacques, Tel. 1172

FANCHETTE

Rue Saint-Sauveur, au troisième. Il est survenu un événement sur le plan d'architecte : la nouvelle femme de ménage vient d'arriver ; elle a commencé son service ; on l'entend bousculer la batterie de cuisine.

C'est une grande et solide paysanne ; ses cheveux jaunes sous une coiffe très propre, un fichu d'indienne croisé sur la poitrine et noué derrière la taille, une fille qui n'a l'air d'avoir été taillée à la hache dans une bille de noyer, des galoches ; tant générale satisfaisante Fanchette figure les casierelles, leur froite le derrière vigoureusement de ses doigts durs et les met dans la nécessité de reculer. Elle accompli cette besogne avec adresse. C'est une ambitieuse ; tout à l'heure madame lui a donné ses instructions pour le dîner ; madame, un peu portée sur sa bouche, se connaît en cuisine ; Fanchette se promet de profiter de ses leçons et, quand elle sentira les ailes lui pousser de chercher une place de cuisinière chez les bourgeois riches. Alors ce sera la paix, la richesse, la gloire.

Pour le moment, l'endroit où évolue la femme de ménage manque de prestige ; c'est petit, noir et point ; on n'y entre que de biais, et l'on ne peut s'y tourner sans renverser quelque chose ; un évier tient la moitié de la place ; un plombaient ouvre sa bouche peu agréable ; on a vu sur une corbeille et profonde comme un télescope Fanchette se trouve très à l'aise dans ce local ; elle rêve ; la casserole portée puis essuyée semble un miroir antique tant elle brille ; la paysanne se retourne pour l'arcechoir et s'aperçoit alors que quatre gands yeux l'observent.

Ces yeux appartiennent aux deux enfants de la maison venus dans le but d'étudier la femme de ménage, d'en tirer des renseignements nombreux et de se la lâcher que serait exactement des nouvelles d'elle serait portée. L'ainé a dix ans, le cadet en a sept ; tous les deux d'opinion un cuisinier d'être mis au courant des particularités qu'ils ignorent. L'ainé y mettrait des formes, il prend un détour : — Bonjour, madame.

Mais le cadet, moins rompu aux usages des salons, va droit au fait : — Dis, madame, tu viens de la campagne ?

Fanchette fait la mine de quelqu'un qui avoue une infirmité et répond : — Oui.

Voilà donc un point acquis : elle arrive de la campagne. Continuons. Le plus jeune s'autorise de son propre aplomb pour prendre la direction de ses débats. — C'est ce qu'il y a de beau à voir dans la campagne, dis, madame ?

— De beau ? rien en tout.

La femme trempe une lavette dans l'eau chaude et commence à débarrasser les plats ; elle passe en revue les assiettes, puis, à mesure, les pose sur l'évier pour écouler.

— L'été, Blanchard est voyage ; une fois on tra versé la Normandie en chemin de fer, jusqu'à Dieppe, où il leur a été donné d'apercevoir l'Océan. Le souvenir d'une pointe poussée dans le paradis terrestre. A défaut de la Normandie une course à Mende ou à Nogent sur Marne de quel les charmes, si Mende leur est resté, ils ont vu le contenu d'une sacochette dans la poche d'un sac, la trouvait en bois, les parents, des paquets et des boîtes d'or, la révélation d'une ampuée dénuée de toute trace de quel que les surprend. Le plus âgé se tait encore une question :

— Mais chez vous, madame, il y a des champs ?

— Sans doute. Que voulez vous qu'il y ait ?

— Et des prés ?

— Bien sûr. Il en faut pour le bétail. — Alors, il y a des bêtes chez vous ?

— C'est pas ça qui manque ; ça donne assez de tintouin.

— Des poules, des canards, des oies ?

— Eh oui. Que c'est un gâchis autour de la maison ; ça fait des ordures tout par tout, ces vermineux-là.

— Des vaches.

— Dame ! oui, une vache.

— Des breuils ?

— Non, pas de breuils. Chez nous, nous cultivons avec un cheval.

— Cheval ? Combien de chevaux ?

— Un seul cheval.

Mais le plus petit des Blanchard trouve que son frère abuse du droit d'interrogatoire ; il réclame son tour de parler :

— Dis, madame, s'il y a un âne dans la maison ?

— Oui.

— Il est joli ?

— Oh ! non, le sacré bougrin, il est méchant, têtu, paresseux. Hou ! la sale bête. J'en avais besoin pour aller au marché, sans ça...

— Pour aller au marché, tu montais dans la voiture de l'âne ?

— Plus souvent que je n'en avais envie.

— Madame, si je vais chez toi, j'ai tous les jours au marché dans la voiture de l'âne, veux-tu ?

— Vous en seriez vite fatigué.

— Non. Moi, j'aime les ânes, ils ont de grandes oreilles, de beaux yeux, et ils rient quand je les caresse. Maintenant, dis s'il y a une rivière chez toi.

— L'eau tout près de la maison ; c'est là qu'on lave le linge.

— A genoux dans les boîtes, et on tape sur le linge avec des marteaux.

— Avec un battant, oui.

— Alors, c'est très pu.

— Oui, j'ai battu le linge ?

L'ainé estime que la conversation tourne à l'enfantillage. Au surplus, il a un point à élever ; d'une poussée, il invite son frère au silence, et reprend :

— Madame, il y a peut-être une montgolfière dans le pays ?

— Alors, madame, tu ne veux pas retourner à ta ferme.

— J'aime mieux ma petite chambre, à Paris.

— Tu nous la montreras ta chambre, elle est belle ?

— Dame ! c'est bien moins beau qu'il. Fanchette a fini sa journée ; elle s'en va, laissant les deux frères perdus dans un abîme de réflexions, dévorés par cette campagne où il y a des poules, des canards, des vaches et des ânes, des champs, des rivières, des montagnes de la neige, et qui est moins belle que la petite chambre de Fanchette, laquelle petite chambre ne peut supporter la comparaison avec l'appartement des Blanchard, rue Saint-Sauveur, au troisième.

Le retour des Cendres

L'EXHUMATION DE NAPOLEON A SAINTE-HELENE

Il vient de paraître un très intéressant ouvrage sur Napoléon Ier : "La captivité de Sainte-Hélène". Nous en extrayons le chapitre qu'on va lire et qui a trait à la translation des cendres de Napoléon.

Voici en quels termes, M. de Rohan Chabot, aide-de-camp du roi Louis Philippe, qui accompagnait le prince de Joinville à Sainte-Hélène, raconte la scène de l'ouverture du cercueil :

A neuf heures et demie du matin, la terre avait été entièrement retirée du caveau, toutes les couches horizontales démolies et la grande dalle, qui recouvrait le sarcophage inférieur, détachée et enlevée à l'aide d'une chèvre. Les forts travaux exécutés par les ouvriers, qui entouraient de toutes parts le cercueil et auxquels les dix-neuf années déjà écoulées n'avaient porté aucune atteinte, l'avaient tellement préservé des effets de l'atmosphère et de la source voisine, qu'à première vue il ne semblait en aucune façon altéré.

Les bricoles qui avaient servi à le descendre étaient restées dans le sarcophage, et une personne étrangère aux travaux, qui serait survenue dans un moment, eût pu sans doute, qu'elle venait d'être déposée dans le tombeau par son ouvrier mécanicien. Le sarcophage en dalles, l'aplanissant parfaitement conservé, était à peine humide. Des que l'abbé Coqueret eut terminé la récitation des premiers prières, le cercueil a été retiré avec le plus grand soin et porté par des solides à la goélie, nûte, dans une tente dressée pour le recevoir auprès du tombeau.

Après la cérémonie religieuse de la levée du corps, j'ai demandé que, sous ma responsabilité, le cercueil fut ouvert, afin que le docteur Gaillard pût prendre les mesures prescrites par une commission de la Faculté de Paris, pour garantir les restes mortels de Napoléon de toute décomposition ultérieure. Aux termes de l'édiction anglaise, quelques bricoles précautionnelles sont restées pour l'ouverture d'un cercueil en plomb.

En examinant de près le premier cercueil extérieur, nous en trouvâmes la partie inférieure altérée, ce qui m'a décidé à le faire entièrement enlever et à faire déposer le cercueil de plomb, qui se trouvait en bon état, dans celui que nous avions apporté de France et que, dès la veille, j'avais fait placer dans la tente. C'est à qu'avec le plus grand soin nous nous avons procédé à l'ouverture.

Le cercueil de plomb renfermait, conformément aux relations officielles de 1821, deux autres cercueils, l'un en bois, l'autre en fer-blanc, dont les recouvrements ont été successivement enlevés avec le plus grand soin. Le dernier cercueil avait été doublé intérieurement d'une garniture de satin blanc qui, détachée par l'effet du temps, était retombée sur le corps et l'enveloppait comme un linceul, en y adhérait légèrement.

Malgré le singulier état de conservation de la tombe et des cercueils, à peine pouvions-nous, en nous rappelant les circonstances de l'inhumation, espérer de trouver quelques restes informes, dont les parties les moins périssables du costume eussent seuls assuré l'identité. Mais, quand par les mains du docteur Gaillard, le drap de satin fut soulevé, un mouvement universel de surprise et d'attendrissement a eu lieu et plusieurs des assistants fondirent en larmes. L'empereur lui-même était devant nous, les traits de sa figure, bien qu'altérés, étaient parfaitement reconnaissables ; les mains merveilleusement belles ; le costume, si connu, si souvent reproduit, avait peu souffert, et les couleurs en étaient facilement distinguées, les épaulettes, les décorations, le chapeau semblaient entièrement conservés ; la pose elle-même était pleine d'abandon et, à l'effet des débris de la couverture de satin qui recouvrait comme d'une gaze trois fois pliées, plusieurs parties de l'uniforme, nous aurions pu croire Napoléon encore étendu sur son lit de parade.

Le général Bertrand, M. Marchand et les autres personnes présentes qui avaient assisté à l'inhumation, nous indiquèrent rapidement les divers objets déposés par eux dans le cercueil : chaque objet demeuré dans la position exacte qu'il lui avait assignée. On remarqua même que la main gauche, que le grand-maître avait prise pour la baisser un dernier fois au moment où l'on formait le cercueil, était restée légèrement soulevée. Entre les jambes, auprès du chapeau, on apercevait les deux vases qui recouvraient le cœur et l'estomac ; mais le docteur Gaillard s'étant assuré qu'ils adhéraient fortement aux parties voisines qui le recouvraient presque entièrement, je n'ai point osé troubler ce repos paisible de la mort pour les soumettre à un examen sans objet.

Dans un espace de moins de deux minutes, les mesures de conservation jugées nécessaires ont été prises et cette vérification sommaire terminée.

Les deux cercueils ont été soigneusement refermés, l'ancien cercueil de plomb a été fortement assujéti dans le nouveau avec des coins de bois, et les deux ont été soudés avec les précautions les plus minutieuses, sous la direction du docteur Gaillard. Ces diverses opérations terminées, le sarcophage en chêne a été fermé, ainsi que son enveloppe de chêne.

Ventes enregistrées

Pendant la semaine terminée le 18 juin 1904

(Du Prix Courant)

MONTREAL-EST

QUARTIER STE MARIE

Avenue Delorimier, Nos 118 et 120, maison en bois et briques. La moitié indivise du lot 4043, terrain 24 x 80, Elise Ouellette ; Cédés l'ont été \$1,000.

Rue St-Jacques, Nos 1382 à 1386, maison en briques. Partie du lot 310, terrain de 3000 p. en superficie, Mue D. C. Dumas à Isaac M. Workman ; \$11,000.

Rue St-Pierre No 31, maison en bois. Lot 761, terrain 22.9 x 46.3. Stanislas Lachapelle à Joseph Laramée ; \$900.00.

QUARTIER ST-JACQUES

Rue Montcalm et Amherst. Lots 1211 69, 65, 67, 69, 104, 106, 108, et 110, terrain de 25 x 100 chacun, rue Montcalm et de 25 x 110 chacun, rue St-Jacques, Mue J. N. Dixon à Annette S. Hanelin ; \$7,200.

Rue Amherst Nos 352 à 353, maison en briques. Lot 1184, avec un terrain, quartier St-Jean-Baptiste, terrain 24 x 75. The Montreal Loan & Mortgage Co. à Thérèse Berthelme ; \$5,100.

QUARTIER ST-LOUIS

Rue Paré, Lot 907 16, 20 et 30, terrain vacant. Mue F. R. Aley à Elzard Paré ; \$1,000.

Rue St-Dominique, Nos 94, maison en briques. Partie des lots 933 et 954, terrain 20 x 64. Richard Mathews, esq., à Alfred Charles Lanning ; \$2,500.

Rue St-Denis, Nos 437, maison en briques. Partie du lot 984, terrain de 1889 p. en superficie. J. H. Walker à The Montreal Loan and Mortgage Co. ; \$1,670 (retrocession).

QUARTIER ST-LAURENT

Avenue du Parc, No 21, maison en pierre et briques. Partie N. E. du lot 4410, terrain de 3808 p. de superficie. Mue veuve Alexander Douglas à Robert S. Weir ; \$5,000.

MONTREAL OUEST

QUARTIER ST-ANTOINE

Avenue Elg Hill, maison en pierre et briques à 400 p. Nos 1638-43, terrain de 8799 p. en superficie. John P. Miller à la succession de M. Auer ; \$10,000.

Rue Quiblier (Tupper), Nos 1641-2 et 2, terrain 5,334 p. en superficie, veuve, Melvin H. Seymour à F. W. N. N. ; \$6,745.25.

QUARTIER STE ANNE

Rue Barry, Nos 181 à 187, maison en bois et en briques. Un quartier des lots du lot 1296-25 et 26, terrain 3055 p. en superficie, Samuel Leduc à J. J. G. G. G. G. ; \$342.85.

Rue Notre-Dame, Nos 2190 à 2192, maison en briques. Partie S. O. du lot 1261, terrain 21 x 114. Narcisse Quatani à Daniel Stroud ; \$4,500.

HOCHELAGA

QUARTIER ST-JEAN-BAPTISTE

Rue Sanguinet No 818, maison en bois et briques. Lot 15-1099, terrain 20 x 72 Mue Louis Peller à Emma Ripelle, épouse de Fabien Ripelle ; \$1,900 (retrocession).

Rue Sanguinet, Nos 818, maison en bois et en briques. Lot 15-1099, terrain 20 x 72 Mue Louis Peller à Emma Ripelle ; \$1,900.

Rue St-Jean, maison en bois et briques. Lot 5112, terrain 25 x 114. Le St-Jean de Montréal à Mue J. J. G. G. G. ; \$1,100.

Rue St-Jean, Nos 610 et 612, maison en bois. Lot 1-428 à 429, terrain 25 x 114. Mue J. J. G. G. G. ; \$6,500.

Rue St-Jean, Nos 135, maison en bois et briques. Lot 2-63 et 64, terrain 25 x 80, Mue Pierre Duplessis à Jean-Baptiste Bonin ; \$1,800.

QUARTIER ST-GABRIEL

Rue Charlevoix, Nos 554 à 559, et 102 rue By, maison en briques. Lot 2399-74 à 77, terrain le premier de 25 x 94, le second de 25 x 90, 33 arpent 90. Mue Danne Mue Danne à Anthony Hag Piner ; \$5,997.77.

Rue de Montcalm, Nos 227 à 233, terrain 25 x 114, 2321, 2322, terrain 17 x 114, 2323, 2324, 2325, terrain 17 x 114, 2326, 2327, 2328, terrain 17 x 114, 2329, 2330, terrain 17 x 114, 2331, 2332, terrain 17 x 114, 2333, 2334, terrain 17 x 114, 2335, 2336, terrain 17 x 114, 2337, 2338, terrain 17 x 114, 2339, 2340, terrain 17 x 114, 2341, 2342, terrain 17 x 114, 2343, 2344, terrain 17 x 114, 2345, 2346, terrain 17 x 114, 2347, 2348, terrain 17 x 114, 2349, 2350, terrain 17 x 114, 2351, 2352, terrain 17 x 114, 2353, 2354, terrain 17 x 114, 2355, 2356, terrain 17 x 114, 2357, 2358, terrain 17 x 114, 2359, 2360, terrain 17 x 114, 2361, 2362, terrain 17 x 114, 2363, 2364, terrain 17 x 114, 2365, 2366, terrain 17 x 114, 2367, 2368, terrain 17 x 114, 2369, 2370, terrain 17 x 114, 2371, 2372, terrain 17 x 114, 2373, 2374, terrain 17 x 114, 2375, 2376, terrain 17 x 114, 2377, 2378, terrain 17 x 114, 2379, 2380, terrain 17 x 114, 2381, 2382, terrain 17 x 114, 2383, 2384, terrain 17 x 114, 2385, 2386, terrain 17 x 114, 2387, 2388, terrain 17 x 114, 2389, 2390, terrain 17 x 114, 2391, 2392, terrain 17 x 114, 2393, 2394, terrain 17 x 114, 2395, 2396, terrain 17 x 114, 2397, 2398, terrain 17 x 114, 2399, 2400, terrain 17 x 114, 2401, 2402, terrain 17 x 114, 2403, 2404, terrain 17 x 114, 2405, 2406, terrain 17 x 114, 2407, 2408, terrain 17 x 114, 2409, 2410, terrain 17 x 114, 2411, 2412, terrain 17 x 114, 2413, 2414, terrain 17 x 114, 2415, 2416, terrain 17 x 114, 2417, 2418, terrain 17 x 114, 2419, 2420, terrain 17 x 114, 2421, 2422, terrain 17 x 114, 2423, 2424, terrain 17 x 114, 2425, 2426, terrain 17 x 114, 2427, 2428, terrain 17 x 114, 2429, 2430, terrain 17 x 114, 2431, 2432, terrain 17 x 114, 2433, 2434, terrain 17 x 114, 2435, 2436, terrain 17 x 114, 2437, 2438, terrain 17 x 114, 2439, 2440, terrain 17 x 114, 2441, 2442, terrain 17 x 114, 2443, 2444, terrain 17 x 114, 2445, 2446, terrain 17 x 114, 2447, 2448, terrain 17 x 114, 2449, 2450, terrain 17 x 114, 2451, 2452, terrain 17 x 114, 2453, 2454, terrain 17 x 114, 2455, 2456, terrain 17 x 114, 2457, 2458, terrain 17 x 114, 2459, 2460, terrain 17 x 114, 2461, 2462, terrain 17 x 114, 2463, 2464, terrain 17 x 114, 2465, 2466, terrain 17 x 114, 2467, 2468, terrain 17 x 114, 2469, 2470, terrain 17 x 114, 2471, 2472, terrain 17 x 114, 2473, 2474, terrain 17 x 114, 2475, 2476, terrain 17 x 114, 2477, 2478, terrain 17 x 114, 2479, 2480, terrain 17 x 114, 2481, 2482, terrain 17 x 114, 2483, 2484, terrain 17 x 114, 2485, 2486, terrain 17 x 114, 2487, 2488, terrain 17 x 114, 2489, 2490, terrain 17 x 114, 2491, 2492, terrain 17 x 114, 2493, 2494, terrain 17 x 114, 2495, 2496, terrain 17 x 114, 2497, 2498, terrain 17 x 114, 2499, 2500, terrain 17 x 114, 2501, 2502, terrain 17 x 114, 2503, 2504, terrain 17 x 114, 2505, 2506, terrain 17 x 114, 2507, 2508, terrain 17 x 114, 2509, 2510, terrain 17 x 114, 2511, 2512, terrain 17 x 114, 2513, 2514, terrain 17 x 114, 2515, 2516, terrain 17 x 114, 2517, 2518, terrain 17 x 114, 2519, 2520, terrain 17 x 114, 2521, 2522, terrain 17 x 114, 2523, 2524, terrain 17 x 114, 2525, 2526, terrain 17 x 114, 2527, 2528, terrain 17 x 114, 2529, 2530, terrain 17 x 114, 2531, 2532, terrain 17 x 114, 2533, 2534, terrain 17 x 114, 2535, 2536, terrain 17 x 114, 2537, 2538, terrain 17 x 114, 2539, 2540, terrain 17 x 114, 2541, 2542, terrain 17 x 114, 2543, 2544, terrain 17 x 114, 2545, 2546, terrain 17 x 114, 2547, 2548, terrain 17 x 114, 2549, 2550, terrain 17 x 114, 2551, 2552, terrain 17 x 114, 2553, 2554, terrain 17 x 114, 2555, 2556, terrain 17 x 114, 2557, 2558, terrain 17 x 114, 2559, 2560, terrain 17 x 114, 2561, 2562, terrain 17 x 114, 2563, 2564, terrain 17 x 114, 2565, 2566, terrain 17 x 114, 2567, 2568, terrain 17 x 114, 2569, 2570, terrain 17 x 114, 2571, 2572, terrain 17 x 114, 2573, 2574, terrain 17 x 114, 2575, 2576, terrain 17 x 114, 2577, 2578, terrain 17 x 114, 2579, 2580, terrain 17 x 114, 2581, 2582, terrain 17 x 114, 2583, 2584, terrain 17 x 114, 2585, 2586, terrain 17 x 114, 2587, 2588, terrain 17 x 114, 2589, 2590, terrain 17 x 114, 2591, 2592, terrain 17 x 114, 2593, 2594, terrain 17 x 114, 2595, 2596, terrain 17 x 114, 2597, 2598, terrain 17 x 114, 2599, 2600, terrain 17 x 114, 2601, 2602, terrain 17 x 114, 2603, 2604, terrain 17 x 114, 2605, 2606, terrain 17 x 114, 2607, 2608, terrain 17 x 114, 2609, 2610, terrain 17 x 114, 2611, 2612, terrain 17 x 114, 2613, 2614, terrain 17 x 114, 2615, 2616, terrain 17 x 114, 2617, 2618, terrain 17 x 114, 2619, 2620, terrain 17 x 114, 2621, 2622, terrain 17 x 114, 2623, 2624, terrain 17 x 114, 2625, 2626, terrain 17 x 114, 2627, 2628, terrain 17 x 114, 2629, 2630, terrain 17 x 114, 2631, 2632, terrain 17 x 114, 2633, 2634, terrain 17 x 114, 2635, 2636, terrain 17 x 114, 2637, 2638, terrain 17 x 114, 2639, 2640, terrain 17 x 114, 2641, 2642, terrain 17 x 114, 2643, 2644, terrain 17 x 114, 2645, 2646, terrain 17 x 114, 2647, 2648, terrain 17 x 114, 2649, 2650, terrain 17 x 114, 2651, 2652, terrain 17 x 114, 2653, 2654, terrain 17 x 114, 2655, 2656, terrain 17 x 114, 2657, 2658, terrain 17 x 114, 2659, 2660, terrain 17 x 114, 2661, 2662, terrain 17 x 114, 2663, 2664, terrain 17 x 114, 2665, 2666, terrain 17 x 114, 2667, 2668, terrain 17 x 114, 2669, 2670, terrain 17 x 114, 2671, 2672, terrain 17 x 114, 2673, 2674, terrain 17 x 114, 2675, 2676, terrain 17 x 114, 2677, 2678, terrain 17 x 114, 2679, 2680, terrain 17 x 114, 2681, 2682, terrain 17 x 114, 2683, 2684, terrain 17 x 114, 2685, 2686, terrain 17 x 114, 2687, 2688, terrain 17 x 114, 2689, 2690, terrain 17 x 114, 2691, 2692, terrain 17 x 114, 2693, 2694, terrain 17 x 114, 2695, 2696, terrain 17 x 114, 2697, 2698, terrain 17 x 114, 2699, 2700, terrain 17 x 114, 2701, 2702, terrain 17 x 114, 2703, 2704, terrain 17 x 114, 2705, 2706, terrain 17 x 114, 2707, 2708, terrain 17 x 114, 2709, 2710, terrain 17 x 114, 2711, 2712, terrain 17 x 114, 2713, 2714, terrain 17 x 114, 2715, 2716, terrain 17 x 114, 2717, 2718, terrain 17 x 114, 2719, 2720, terrain 17 x 114, 2721, 2722, terrain 17 x 114, 2723, 2724, terrain 17 x 114, 2725, 2726, terrain 17 x 114, 2727, 2728, terrain 17 x 114, 2729, 2730, terrain 17 x 114, 2731, 2732, terrain 17 x 114, 2733, 2734, terrain 17 x 114, 2735, 2736, terrain 17 x 114, 2737, 2738, terrain 17 x 114, 2739, 2740, terrain 17 x 114, 2741, 2742, terrain 17 x 114, 2743, 2744, terrain 17 x 114, 2745, 2746, terrain 17 x 114, 2747, 2748, terrain 17 x 114, 2749, 2750, terrain 17 x 114, 2751, 2752, terrain 17 x 114, 2753, 2754, terrain 17 x 114, 2755, 2756, terrain 17 x 114, 2757, 2758, terrain 17 x 114, 2759, 2760, terrain 17 x 114, 2761, 2762, terrain 17 x 114, 2763, 2764, terrain 17 x 114, 2765, 2766, terrain 17 x 11

LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

Demain, 24 juin, la Société Saint-Jean-Baptiste, toutes les paroisses canadiennes-françaises à célébrer dignement la fête du Canada.

Nous publions en septième page le programme des fêtes et des réjouissances préparées pour ce grand jour d'union et de concord.

Cette année, comme les années précédentes, nous convions tous nos concitoyens à se réunir dans une même idée patriotique, à faire trêve de toute discord, de toute prévention, pour faire honneur à la Patrie commune, au Canada que nous aimons et chérissons.

Les fêtes, qui doivent durer trois jours, se font, nous le savons, par un temps radieux et nous n'avons qu'à nous en féliciter pour nous en réjouir.

La St-Jean-Baptiste, par excellence, la fête de la concorde et de la bonne entente; c'est une des rares circonstances dans lesquelles nous nous retrouvons dans une même idée commune et nous ne devons pas manquer de nous en féliciter et d'affirmer notre force patriotique.

A tous donc, nous souhaitons de joyeux succès à la grande fête de ce soir, demain et après-demain.

L'ACTE DU CENS ELECTORAL

Le bill du Cens électoral n'a pas encore subi sa seconde lecture.

On dit que le gouvernement ne prendra aucune action sur ce bill avant de connaître le résultat des élections de l'Ontario. St. M. Mowat a dit, il se contentera de proposer une mesure à l'effet d'accepter les listes des provinces avec quelques modifications de détails.

De cette manière, les listes pourraient être prêtées dans quelques semaines et les élections pourraient se faire sur ces listes à l'automne.

Persone ne peut autrement s'expliquer comment il se fait que le bill du Cens électoral n'a pas été soumis à la Chambre au commencement de la session, de manière à permettre aux réviseurs de commencer leur travail au premier de juin.

L'HON. M. McINTOSH

On écrit de Waterville :

La position de shérif a été offerte à l'hon. M. McIntosh. Il se sentait assez de disposition pour l'accepter, vu sa santé étonnante, mais ses amis et ses électeurs du comté de Compton ne le chantaient pas sur ce ton. De sérieuses représentations lui ont été faites de leur part pour l'engager à ne pas sortir de la politique à présent. En d'autres termes, l'on craint le résultat d'une élection dans Compton et l'on ne voudrait pas non plus se priver des services d'un ministre auprès du gouvernement pour les cas de patronage et les cas de bons aux fermes modèles.

LES AMIS DE HOOPER

Quelqu'un me racontait ce matin, que sir Adolphe Laflamme, cousin de la noblesse de Hooper, il lui conservait sa place dans le département, et ce n'est qu'après le verdict du jury que Hooper a été destitué. Je n'ai pu m'assurer si Hooper avait consenti à toucher son salaire pendant ce temps.

On dit que Hooper compte des amis intimes parmi les ministres et qu'il sera mis en liberté dans quelques mois pour cause de santé.

LA REQUETE

Le Spectateur n'est guère consolant par la requête des évêques.

Cette requête, dit-il, loin d'avoir été jetée au panier, a été envoyée aux gouvernements de Manitoba et des Territoires, à dit le premier ministre, sir John Thompson, la semaine dernière, en Chambre.

A dit-on sera.

Voilà un mois que sir John Thompson a entre les mains cette requête.

Le lauréat manqué

M. Saville a été nommé lauréat de la Patrie pour le titre de "Le Grand Marquis".

Comme il n'a pas fait une application de ce lauréat qu'il a dû avoir à la fin de l'année, il a été nommé lauréat de la Patrie pour le titre de "Le Grand Marquis".

Adresser M. Saville, rédacteur en chef de la Patrie, Montréal.

LA COLONISATION

Assemblée des directeurs de la société.

Les directeurs de la société de colonisation ont tenu leur assemblée le 22 juin, à la salle d'assemblée de la St-Jean-Baptiste.

Le secrétaire a annoncé à l'assemblée que les colonies anglaises et canadiennes-françaises en grand nombre dans le canton Minerva. Le docteur Hignett, qui a été nommé agent de la société à Lacombe, a été nommé à cet endroit un bureau d'information.

Il a été décidé d'insister fortement auprès du gouvernement pour obtenir un service postal régulier entre Montréal et Lacombe.

Le secrétaire a annoncé à l'assemblée qu'il a reçu une réponse de M. M. Fyfe, à qui il avait demandé de faire publier des journaux à l'usage des colons de langue anglaise. On lui a répondu d'envoyer à M. Fyfe.

L'assemblée a ensuite adopté des résolutions de cordiales félicitations à la mort de M. Marshall.

M. MARSHALL s'adresse au PROCUREUR GENERAL.

Député le 1er juin, le greffier de la cour de police a refusé d'accorder gratuitement des mandats d'arrêt au secrétaire de la société protectrice des femmes et des enfants. Alors, M. Marshall a demandé le procureur général, qui a ordonné au greffier de la cour d'arrêter la société protectrice des femmes et des enfants le privilège qu'elle demande.

CLUB PAPINEAU

Il y a une réunion régulière du club Papineau, lundi le 25 juin, à 8 heures du soir à la salle d'assemblée de la St-Jean-Baptiste.

Tous les membres et les amis du club sont priés de se rendre en grand nombre. Plusieurs orateurs adresseront la parole.

Tous les membres et les amis sont priés de se rendre dimanche le 24 juin à 7 heures, à la messe de la paroisse St-Brigide. On donnera à chacun gratuitement un maigre.

Par ordre, B. LAURENCE, Secrétaire.

LA MORT DE MADAME BELANGER

Il est démontré que Newton conduisait son char à une vitesse de six milles à l'heure.

Ajournement de l'enquête

Hier après-midi s'est continuée l'enquête sur la mort de Mme Belanger. Ont été entendus comme témoins, MM. Henri Bailion, Wm. Graves, Felix St. Vincent, Dancourt, M. J. Lacombe, L. Ouellet, J. W. Higgins, George Fanning, Charles Moulter, J. A. Smith et le policeman Gendron.

La preuve faite jusqu'ici démontre que le mécanicien Henry Newton conduisait son char à une vitesse d'environ six milles à l'heure, quand l'accident est survenu à la rue St-Laurent. Il était à environ six pieds de Mme Belanger quand il a renversé le pouvoir moteur de son char.

L'enquête est ajournée à lundi soir.

COMPAGNIE DU GAZ DE MONTRÉAL

Réunion des directeurs.

Une assemblée des directeurs de la compagnie du gaz de Montréal a eu lieu hier. M. l'évêque Hignett a été unanimement nommé directeur en remplacement de M. John Crawford qui avait envoyé sa démission.

HOPITAL DES MALADIES CONTAGIEUSES

Sous la direction de l'Hôpital Notre-Dame.

Rapport soumis à la dernière assemblée du Bureau d'administration de l'Hôpital Notre-Dame, relatif compte des maladies contagieuses, l'ouverture du 1er janvier le 31 mars dernier, jusqu'au 1er juin, ainsi que des dépenses :

Total des malades admis, 88 ; total des décès, 15 ; total des patients guéris, 59 ; patients encore à l'Hôpital le 1er juin, 23.

Sur les 15 décès, 6 ont eu lieu le jour de l'ouverture du patronage à l'Hôpital et 9 avant le jour de l'ouverture.

Maladie : — Scarlatine et complications, 82 ; diphtérie, 2 ; rougeole, 3 ; laryngite, 1 ; total, 88.

Religion : — Catholiques, 48 ; protestants, 40 ; total, 88.

Nationalité : — Canadiens - français, 24 ; Anglais, 41 ; Irlandais, 19 ; autres nationalités, 4 ; total, 88.

Dépense : — Mars, \$724.89 ; avril, \$543.33 ; mai, \$459.17 ; total, \$1,727.39.

De cette dépense, il faut déduire les sommes suivantes reçues pour la pension des malades :

En avril, \$48.50 ; en mai, \$229.09 ; total, \$277.59.

E. P. LACHAPPELLE, Secrétaire de l'Hôpital N.-D.

LE PRISONNIER HIGGINS

Subira son procès en cour des sessions spéciales.

Hier après-midi, Edward Higgins, accusé du vol de \$10 à la compagnie d'éclairage Aur a été condamné par le juge Sicotte à subir son procès devant la cour des sessions spéciales de la nuit.

Higgins répondra aussi à une accusation de vol sur la personne.

UNION DES CORDONNIERS

Rendre visite pour la procession.

Tous les membres de l'Union des cordonniers sont priés de se rendre demain matin, à huit heures à l'église St-Brigide pour assister à la procession de la St-Jean-Baptiste. Ils trouveront là les insignes de l'Union.

TRAIS ARRESTATIONS

Pour refus d'obéissance.

Trois marins du vapeur "Edmund", Thomas Brown, Edward Walsh et George Hartley, ont été arrêtés hier par les officiers de police du poste No 15, pour refus d'obéir aux ordres de leur capitaine. Une seconde accusation a été portée contre eux pour refus de se soumettre à l'enquête au chef du navire.

FERMETURE DE BONNE HEURE

A St-Henri.

A une assemblée de marchands de marchandises de la rue St-Laurent, de St-Henri, il a été décidé qu'adoptent le règlement projeté concernant la fermeture de bonne heure, dans la nuit de Montréal, à condition que marchands de la rue St-Laurent adoptent aussi le dit règlement.

Chœur de St-Louis de France.

Les membres du chœur de St-Louis de France sont priés de se rendre demain matin, dimanche, à 7.30 heures, au coin des rues Laval et Roy, pour prendre part à la procession de la St-Jean-Baptiste.

Chef de la procession.

Admis à caution.

Le jeune Lacombe, arrêté il y a quelque temps pour l'acquisition de fausse, a été admis à caution.

A Notre-Dame de la Pitié

Demain matin, dimanche, à neuf heures et demie, le Père Simon, S.J., fera une messe basse en costume et suivra les rites orientaux.

Ratification de plan.

M. Michel Lacombe, avocat, a hier présenté au conseil de la Patrie une requête en vue de faire homologuer le plan de la Cité de St-Henri, préparé par Emile Vanier. La requête a été accordée.

Volonté d'habits.

Des vêtements se sont introduits lundi dans la nuit dans le magasin d'épicerie de M. Ship, au No 227 de la rue Notre-Dame, et ont été volés dix-huit costumes complets. Le détective Armand, le capit. Charbonneau et les deux constables Charest et Laberge ont été chargés de l'affaire, et après de grandes recherches ils ont arrêté l'arrestation de trois individus dont le nom est Belisle, Corvée et Angé et la prison depuis ils ont été trouvés une douzaine de costumes volés.

LA SAINT-JEAN AU PARC ROYAL

Attractions spéciales ce soir, demain après-midi et soir et lundi soir. Feux, illumination, etc. Admission, 10 cts. Voitures gratuites.

MISERE AFFREUSE

Un enfant naît dans une cellule.

Une femme du nom de Philomène Debin a donné naissance à un enfant, la nuit dernière, dans une des cellules du poste de police No 1.

Elle se présentait hier soir vers huit heures au bureau du poste et demanda qu'on lui permît de passer la nuit-là, ce qui lui fut accordé.

Elle dit arriver d'Ottawa où elle demeurait dans la rue King. Elle est veuve et mère de quatre enfants. Elle dit qu'elle était venue à Montréal pour placer ses enfants dans une institution de charité.

Le Dr Dora a été demandé immédiatement et a ordonné le transfert de cette femme à l'hôpital de la Maternité.

ASSISES CRIMINELLES

Un cadavre de Ste Rose - Les trois prévenus à la barre.

Rose Morrison acquittée.

La cause de Rose Morrison, accusée de bigamie, s'est terminée hier, en cour d'assises, par un verdict d'acquiescement. L'accusée était défendue par M. E. Gagné, C. R.

Basel Pelletier, Henri Lefebvre et Gastave Pomerville, accusés d'avoir incendié la maison de Melina Lauria, à Ste Rose, ont été entendus appelés à la barre.

Les trois jeunes gens se disent innocents. Lefebvre et Pomerville seront défendus par M. H. G. St-Pierre. Ils subiront leur procès séparément.

Ce matin, en Cour d'Assises, le juge en chef, sir Alexandre Lacoste, est monté sur le banc à 10.30 heures. Les prisonniers Lefebvre, Pelletier et Pomerville, accusés du crime d'incendie, ont été appelés à la barre, et, au moment où nous allions nous presser, on procéda à l'installation du jury appelé à rendre un verdict dans cette cause.

LE CARDINALAT

Mgr Corrigan aura la préséance sur Mgr Ireland.

Londres, 23. — Un correspondant du Chronicle, à Rome, dit, dans une dépêche, que Mgr Ireland n'est pas cardinal. Il est probable que l'archevêque Corrigan ait la préséance sur Mgr Ireland.

FUTUR PAIR D'ANGLETERRE

Et le futur comte de Kent.

Londres, 23. — Un journal de cette ville annonce que la reine va payer tous les frais de l'éducation de son fils, le prince de Galles, si la princesse est née, il sera immédiatement créé pair et recevra probablement le titre de comte de Kent.

LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

La société Saint-Jean-Baptiste continue à faire de grands préparatifs pour la célébration de notre fête nationale. On attend de nombreuses délégations.

ST-HENRI

L'Association St-Jean-Baptiste, section St-Henri.

invite tous les citoyens de cette localité à se joindre à la procession, dimanche le 24 courant.

La cavalcade promet d'être aussi bien organisée que l'année dernière.

Le corps de musique de St-Henri, au grand complet, accompagnera la procession.

Les insignes seront fournis gratuitement. Départ de l'hôtel de ville à 5 heures, a. m. précises.

FORESTIERS COSMOPOLITAINS

Les membres de cette société qui doivent prendre part à la procession de la St-Jean-Baptiste sont priés de se rendre dimanche au No 322 rue Leguachette, à 5 heures précises.

Par ordre, D. J. CHAREST, sec.-arch.

En voyage aux Etats-Unis

M. et Mme Jules Goussier, propriétaires du populaire hôtel de la rue St-Laurent "Old Wine House" sont partis en promenade aux Etats-Unis. Ils seront de retour dans quelques semaines.

Cathédrale

A l'occasion de la fête de la St-Jean-Baptiste, voici le programme qui sera exécuté demain à la Cathédrale :

Messe composée pour le couronnement de Napoléon — M. J. Gagné, orgue et orchestre.

Offertoire — Andante — Hensell.

Offertoire — Le mouvement de la première offertoire — A. Gaudin.

Soliste — M. J. Gagné, orgue et orchestre.

Soliste — M. J. Gagné, orgue et orchestre.

Soliste — M. J. Gagné, orgue et orchestre.

Soliste — M. J. Gagné, orgue et orchestre.

Soliste — M. J. Gagné, orgue et orchestre.

Soliste — M. J. Gagné, orgue et orchestre.

Soliste — M. J. Gagné, orgue et orchestre.

Soliste — M. J. Gagné, orgue et orchestre.

Soliste — M. J. Gagné, orgue et orchestre.

TELEGRAPHIE

ELECTION DANS PRESCOTT

M. Ewart est parti pour l'Ouest.

Ottawa, 23. — M. Ewart, le candidat du gouvernement Mowat dans Prescott, est parti hier en route pour l'Ouest. M. Ewart n'a pas été dans son comté pendant toute la campagne, excepté le jour de la nomination, et est reparti immédiatement pour appuyer son fils Oliver dans la course.

M. Ewart a comme opposant un "Patron" supporté par M. H. J. Cloran, mais les électeurs de toutes croyances et de nationalité l'ont autorisé à donner son appui dans l'Ouest, vu qu'il se chargeait de soutenir son fils dans son comté.

M. Ewart ne rentrera pas assez tôt pour donner son vote.

FLOTTE CHINOISE

Arrivée dans la Corée.

Shanghai, 23. — Une flotte chinoise est arrivée dans la Corée sous le commandement de l'amiral Ting.

POURSUITE EN LIBELLE

Jugement en faveur du demandeur.

St-Jean, N. B., 23. — La poursuite en libelle de l'hon. A. M. McKay, sénateur de la Nouvelle-Bretagne, contre le journal Telegraph, intentée sous l'accusation de violation de ses droits officiels, a été jugée hier en faveur du demandeur. Le jugement est de \$500 et les frais.

SUICIDE

Un homme saute du pont de Brooklyn.

New-York, 23. — Un inconnu s'est jeté dans la rivière hier après-midi en sautant au-dessus du pont de Brooklyn. Deux passants qui se trouvaient près de là aperçurent la police.

DIVORCES ACCORDES

Ottawa, 23. — Les divorces suivants ont été accordés par le juge en chef de la cour de la Nouvelle-Bretagne :

Le divorce de l'hon. A. M. McKay, sénateur de la Nouvelle-Bretagne, contre le journal Telegraph, intentée sous l'accusation de violation de ses droits officiels, a été jugée hier en faveur du demandeur. Le jugement est de \$500 et les frais.

LE CHOLERA EN BELGIQUE

Quinze morts enregistrées.

Londres, 23. — Une dépêche de Paris à l'Exchange Telegraph Company, annonce que soixante cas de choléra, et quinze morts ont été enregistrés à Jemmapes, un petit village de Belgique, situé près de Liège.

Bruxelles, 23. — L'épidémie à Jemmapes n'est pas seulement due au choléra.

LE COLONEL LEYS

Il pose ses conditions.

Toronto, 23. — Dans une entrevue qu'il a eue à London, le colonel Leys dit que la veille de la publication des lettres de Mowat, sir Oliver lui avait offert la position de distributeur des timbres à l'Ontario, mais il a répondu qu'il ne pouvait pas accepter la proposition.

LA CAUSE DE GILBERT VS LA REINE

Reclamation de \$300,000.

Ottawa, 23. — La cause de Gilbert vs la Reine, pour une réclamation de plus de \$300,000 contre le gouvernement par suite de la démolition des rapides Galt sur la rivière St-Laurent, a été commencée hier à la Cour de l'Échiquier. M. Dalton McCarthy et A. Ferguson comparait pour Gilbert & Fils, de Montréal, et M. B. B. Côté et Hogg représentent la Couronne.

St-Hyacinthe, 23. — M. Guillaume Lamothe, de l'île des Tremblés, est mort en cette ville hier matin. Il était âgé de 43 ans.

Le défunt était le fils de M. P. Lamothe, notaire à Montréal, et petit-fils de feu W. C. H. Coffin, qui fut procureur du district de Montréal.

BANQUET

Offert en l'honneur de M. Miner.

Granby, 23. — La ville était jeudi dernier en grande réjouissance en l'honneur du maire Miner. M. Miner est un grand manufacturier de vêtements et fait partie également de la manufacture de chaussures de Granby.

Il a été élu à la fois au poste de maire, et de député au parlement fédéral, et des discours ont été prononcés par M. D. Gagné, avocat, H. T. Duffy, avocat de Sweetburg, et M. T. T. de Montréal.

Un banquet, présidé par M. George Witte, a été donné le soir à la salle de l'hôtel de ville.

LA DYNAMITE

On fait sauter un pont.

Bond Port, 23. — Une bande d'hommes a fait sauter le pont du Rock Island Railroad avec de la dynamite, lequel pont se trouve justement en dehors des limites de la corporation.

INONDATION

Etat critique de la rivière Arkansas.

Wichita, Kan., 23. — La rivière Arkansas a débordé, et l'eau monte rapidement. Des pluies torrentielles ont fait grossir tous les ruisseaux et la plupart d'eux ont débordé. A minuit l'eau était plus haute qu'elle l'a jamais été depuis la grande inondation de 1871 et les gens prennent la fuite dans toutes les directions. On rapporte déjà une perte de vie.

LES VOITURES AU PARC ROYAL

Les voitures sont maintenant admises gratuitement. Seuls les occupants paieront le prix d'admission ordinaire : 10 cts.

Aux amateurs

Les objets d'art en argent massif de tous les modèles les plus récents sont très certainement offerts en vente à des conditions avantageuses par la grande maison Simpson, Hall, Miller & Co, 1794 rue Notre-Dame.

Enton des bruyettes de Montréal

Les membres de cette Union sont priés de se rendre, dimanche, le 24, à 7 heures, a. m., à la salle Union Saint-Joseph, pour prendre part à la procession de la Saint-Jean-Baptiste.

dimanche prochain au Parc Schuler

Programme extraordinaire ; grandes attractions nouvelles.

LE VOL CHEZ M. SHIP

Trois arrestations la nuit dernière.

Comparution des prévenus.

Le capitaine Charbonneau, du poste No 6, assisté du détective Armand et des constables Charette et Laberge, ont arrêté la nuit dernière trois individus, Alfred Agé, Alphonse Belisle et Albert Corvée, dont l'âge varie de 22 à 25 ans.

Ils sont accusés d'être les auteurs du vol avec effraction commis dans la nuit du 19 courant, chez M. Ship, marchand-tailleur de la rue Notre-Dame.

Belisle a été arrêté chez lui, 12 rue Chaboulay, au moment où il se mettait à table. Corvée a été arrêté à son domicile, et Agé, chez le justicier, où il cherchait à se faire passer pour un marchand de légumes, consistant en paquets, pantalons, chemises, etc.

Les prévenus ont comparu ce matin en cour de police, où l'enquête préliminaire s'ouvrira la semaine prochaine.

DEVANT LE CONSEIL DU BARREAU

MM. Cressé et Descarries demandent une enquête.

Hier après-midi, le conseil du barreau a pris en considération les récriminations de la cour au sujet de l'affaire Cressé et Descarries.

MM. Cressé et Descarries ont demandé une enquête sur leur conduite, et qui leur fut accordée. Le conseil, après avoir entendu les témoins et pris connaissance des témoignages rendus au cours du procès, en a vu la conclusion qu'il n'y a rien dans cette affaire pour démontrer une dérogation personnelle de la part de MM. Cressé et Descarries. Quant à la cause de M. Caddy contre MM. Cressé et Descarries, le conseil est également d'avis qu'il ne peut prendre aucune action dans cette affaire.</